



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

THEME : PATRIMOINE 8

OBJET : FORTIFICATIONS
DE LA VILLE –
RESTAURATION MURS –
DEMANDE DE
SUBVENTIONS.

Absents-Excusés :

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

La ville de Briançon poursuit sa politique de restauration de son patrimoine et a inscrit à son plan de gestion, de conservation et de développement durable des fortifications - Enjeu 1 préservation de la valeur universelle exceptionnelle du site Vauban – Objectif 3 (définition de travaux de sauvetage et de restauration des sites).

Les remparts de la ville sont restés propriété de l'Etat et affecté au Ministère de la Défense jusqu'à leur cession à la ville en 1978.

Classés Monuments Historiques en 1979, ils constituent un témoignage unique des principes de l'architecture militaire des XVII^e et XVIII^e siècles adaptés à un site de montagne.

Ils présentent aujourd'hui des signes de grande fragilité et leur dégradation, liée notamment au manque d'entretien régulier, nécessite des interventions urgentes pour assurer leur conservation (témoin historique et patrimonial) et la sécurité des personnes et des quartiers de la ville haute (fonction de soutènement).

Trois murs de fortifications de la ville situés sur le passage du public visiteur nécessitent des travaux d'entretien et de restauration :

- Mur du chemin de Ronde – effondré depuis plus de 15 ans.
- Mur d'accès au fort du château –effondré.
- Mur du jardin du Gouverneur.

Les priorités d'intervention résultent du croisement entre trois critères :

- La sécurité des personnes.
- La conservation des ouvrages.
- La présentation du patrimoine.

Le montant estimatif des travaux et de la maîtrise d'œuvre :

Mur du chemin de Ronde	40 000,00 € HT
Mur d'accès au fort du château	70 000,00 € HT
Mur du jardin du Gouverneur	75 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre	22 200,00 € HT
Total	207 200,00 € HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (50%)	103 600 € HT
Département (20%)	41 440 € HT
Région (20%)	41 440 € HT
Ville (10%)	20 720 € HT
Total	207 200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération honoraires compris et de décider de sa réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2013 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 06 FEV. 2013
PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013
NOTIFIÉ LE 08 FEV. 2013